



POINT DE MIRE SUR LA SANTÉ DES MONTÉRÉGIENS :
pour cadrer l'action

Agence de la santé
et des services sociaux
de la Montérégie

Québec 

SYNTHÈSE du rapport de la directrice de santé publique 2008
À L'INTENTION DES **ACTEURS MUNICIPAUX**

Mille et une occasions d'améliorer l'état de santé de votre communauté!

Les décisions quotidiennes des acteurs municipaux (conseil municipal, municipalité régionale de comté, conférence régionale des élus, etc.) ont une influence plus ou moins directe sur l'état de santé de leur population. C'est pourquoi, à l'aide de quelques exemples, cette synthèse illustrera le rôle crucial qu'ils peuvent jouer et proposera quelques pistes d'action pour améliorer la santé de leur collectivité.

Je vous invite également à consulter le rapport complet, disponible au
« www.rrsss16.gouv.qc.ca/rapportdsp2008 », afin d'en connaître davantage sur ce sujet.

D^{re} Jocelyne Sauvé, directrice de santé publique

Se préparer au vieillissement de la population

D'ici à peine 10 ans, plus d'un Montérégien sur cinq aura 65 ans et plus. Si chaque municipalité possède ses particularités, toutes seront confrontées à divers degrés au vieillissement de leur population. Les aînés contribuent de plusieurs manières à la vie communautaire (mentorat, aide aux jeunes familles, bénévolat, etc.). Cependant, plus du tiers de ceux qui vivent en ménage privé souffrent d'incapacités. Les municipalités peuvent améliorer la qualité de vie de ces aînés, notamment par l'aménagement sain et sécuritaire des aires de déplacements, comme des feux pour piétons de durée suffisante ou des trottoirs bien dégagés. Elles peuvent aussi adapter leurs services en organisant plus d'activités de loisirs à leur intention et en offrant plus de soutien aux groupes communautaires qui les aident.

Contrer les inégalités socio-économiques : dans l'intérêt de toute la communauté

En 2000, dans certaines municipalités, on estimait que jusqu'à 40 % de la population vivait sous le seuil de faible revenu ou encore que près de 1 ménage sur 3 devait consacrer le tiers ou plus de son revenu pour se loger. Dans un contexte d'accroissement des inégalités socio-économiques, la détérioration de la cohésion et du tissu social qui en résulte fragilise toute la communauté, et ce, au détriment de la santé de tous ses membres. Les acteurs municipaux peuvent aider à contrer les effets de ces inégalités sur la santé, par exemple en favorisant la

disponibilité à faible coût de logements sains et sécuritaires sur leur territoire. On préviendra ainsi des traumatismes chez les jeunes enfants et les aînés, mais aussi des problèmes respiratoires, tels que l'asthme, liés entre autres à la présence de moisissure dans les logements sujets aux infiltrations d'eau.

Le développement de projets générateurs d'emplois stables et correctement rémunérés figurent également parmi les pistes de solution. Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment de la qualité de l'environnement, car celle-ci influence également la santé des communautés.

Participer à la prévention des traumatismes et des maladies chroniques

Les traumatismes non intentionnels sont rarement le fruit du hasard; une bonne partie d'entre eux peuvent être évités. Pour y parvenir, une des stratégies les plus efficaces consiste à rendre l'environnement plus sécuritaire. Les municipalités ont plusieurs responsabilités à cet égard lorsqu'elles planifient l'aménagement des aires de jeu et des infrastructures liées aux déplacements (pistes cyclables, routes, intersections, zones piétonnières).

Les environnements physique et social ont également une influence sur le développement de maladies chroniques comme le cancer ou le diabète. Le vieillissement de la population et la présence croissante de certains facteurs de risque, comme le surplus de poids, la mauvaise alimentation, la sédentarité et le tabagisme, ne peuvent qu'accroître le fardeau des maladies chroniques. Là encore, les acteurs municipaux peuvent contribuer à offrir un milieu de vie plus favorable à la santé et ainsi participer à la prévention, par exemple en diminuant, voire éliminant, les coûts d'accès à des installations sportives sécuritaires et en augmentant leurs heures d'ouverture. De plus, la planification d'un aménagement urbain sécuritaire favoriserait les transports actifs tels que la marche ou la bicyclette.

Utiliser les leviers municipaux pour améliorer la qualité de l'air et de l'eau

La qualité de l'air extérieur suscite de vives inquiétudes. Entre 2002 et 2005, les émissions reliées à l'activité industrielle se sont accrues de 34 % en Montérégie comparativement à une réduction de 11 % au Québec. De plus, l'utilisation des véhicules, notamment l'automobile, continue de contribuer aux émissions de gaz à effet de serre (GES). En matière de qualité de l'air extérieur, les municipalités disposent de leviers importants pour améliorer la santé de leur collectivité. C'est le cas lors de la planification de l'aménagement urbain, en particulier en ce qui concerne l'emplacement et l'utilisation des parcs industriels, des routes et des axes cyclables, ou lors des choix à effectuer pour favoriser le transport collectif (transport en commun, covoiturage, taxi-bus, etc.).

Quant à la qualité de l'eau, elle cause, elle aussi, bien des tracas. Environ 77 % des Montérégiens sont approvisionnés en eau potable par un réseau de distribution, le plus souvent géré par des instances municipales. Durant l'année 2006, chaque jour, en moyenne, 4 800 Montérégiens n'ont pas eu accès à de l'eau potable en raison d'un avis de non-consommation ou d'ébullition. Si la plupart des avis ne durent que quelques jours, certains durent plus d'un mois et, dans certains cas, plus de 2 ans. Cette problématique touche particulièrement les réseaux d'eau potable desservant moins de 1 000 personnes. Le cas des cyanobactéries illustre aussi la dégradation des eaux de surface et les impacts sur les communautés environnantes. Les municipalités ont donc un rôle critique à jouer pour prévenir les problèmes de santé reliés à l'eau, à savoir miser sur la protection des eaux de surface, sur le traitement et la distribution d'une eau potable saine ainsi que sur la surveillance de la qualité de l'eau distribuée.

Ces quelques exemples illustrent l'impact des décisions prises par les acteurs municipaux. L'amélioration de la santé de la population n'est certes pas du seul ressort des médecins ou des hôpitaux; elle relève d'un projet de communauté et de société auquel les acteurs municipaux peuvent largement contribuer. L'invitation est lancée!